

## REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 18 JUILLET 2020

Président :	Marc VENGA	Présent
Vice-président	Eric PRIGENT	Présent
Trésorier :	Vincent BORECKI	Présent
Secrétaire :	Dominique FROMENTIN	Présente

Commissaires de tir :

Yann BOUQUILLON  
Jean-Yves FAVENEC  
Jacques FROMENTIN  
Jean-Yves L'ECHELARD  
Jean-Paul L'OSTELIER  
Julien RANNOU  
Marc SILLOU  
Michel ZITTVOGEL

Membres du comité

Laurent BOGARD  
Yvon COLLET  
Yvon THEPOT

Absent excusés

Trésorier Adjoint : Philippe PIERSON  
Commissaire : Stéphane BLEE  
Commissaire : Julien RANNOU

Début de la réunion : 10 heures

### **REGLEMENTATION**

Simplification du régime des tirs contrôlés: le dispositif de contrôle des tirs 3 fois par an et du carnet de tirs contrôlés est remplacé par un dispositif de contrôle de l'assiduité des tireurs, contrôle entièrement placé sous la responsabilité des présidents de clubs (disparition du carnet de tir).

Toutefois pour obtenir un avis favorable de la FFTir, le tireur qui sollicite une première demande d'acquisition et de détention d'armes doit toujours effectuer 3 séances contrôlées de pratique du tir, espacées d'au moins 2 mois, au cours des 12 mois précédant la demande. Le contrôle n'est plus de la compétence des préfets mais de celle des président de clubs.

Pour un renouvellement d'autorisation de détention d'armes : l'attestation porte sur la pratique régulière du tir par le tireur pendant toute la période de son autorisation, la régularité étant vérifiée par le Président du club.

Assouplissement du régime des tirs d'initiation pour les personnes non licenciées de la FFTir .

L'intéressé doit se présenter avec une pièce d'identité valide et une invitation délivrée sous la responsabilité du président qui s'assurera de l'absence d'inscription de la personne au FINIADA (fichier national des interdits d'acquisition et de détention d'armes).

Les séances de tir d'initiation sont limitées à deux par période de 12 mois. Une liste nominative des personnes reçues est établie mentionnant la date de la séance et le type d'armes utilisées, liste tenue à la disposition des agents habilités de l'Etat.

### **TERRAIN**

Lors d'une entrevue à la Mairie de Ploumagoar l'an dernier, la possibilité d'un échange de terrain avait été évoquée. L'ASTA, propriétaire du terrain actuel, n'y serait pas opposée sous réserve de demeurer propriétaire et dans la mesure où la proposition de la Municipalité apporterait un plus par rapport à l'exploitation actuelle du terrain.

### **TRAVAUX**

La pose de grillage en remplacement du barbelé entourant le stand est en cours .

Une réflexion est menée pour l'éventualité de la création d'un poste de tir à 10 m.

Nécessité de fermer le passage au fond gauche du 50m, la présence d'une personne ne pouvant être constatée par les commissaires.

### **SITE INTERNET**

L'abonnement de 120€ a été renouvelé pour 2ans. Toutefois constat est fait sur le peu de fréquentation du site. Or, ce dernier permet d'avoir des infos sur la législation, sur les informations concernant le stand, les inscriptions, les réunions., etc.

### **INSCRIPTIONS**

Accord pour les inscriptions sur la base du quota actuel (158 adhérents).

Fin de séance : 11h30

Le Président

Marc VENGA